

Le réseau de santé tri-thématique favorise un accompagnement des personnes en situation complexe afin de coordonner et d'améliorer le parcours de santé au domicile et éviter ses ruptures.

Missions et modalité d'accompagnement

Les réseaux de santé proposent les accompagnements avec l'accord de la personne et toujours en lien avec les médecins traitants.

- Soutenir et conseiller le médecin traitant et les autres professionnels de santé
- Evaluer au domicile la situation médico-psycho-sociale du patient donnant lieu à l'élaboration d'un Plan Personnalisé de Santé (PPS)
- Planifier et coordonner le parcours de santé et assurer le suivi sans engagement dans la durée
- Assurer le lien ville-hôpital-ville
- Informer et orienter les professionnels, les patients et leur entourage

Certains réseaux peuvent proposer :

- Un soutien psychologique ponctuel auprès de la personne ainsi que de son entourage.
- Une évaluation de l'environnement et de l'habitat par un ergothérapeute
- Une évaluation sociale par un assistant social
- Des formations aux professionnels, aux aidants et aux aidés
- Des programmes d'éducation thérapeutique

Modalité d'accès

Public ciblé : Des patients présentant une polypathologie sévère invalidante et/ou relevant de la gériatrie, de l'oncologie et des soins palliatifs.

Certains réseaux s'ouvrent à tout âge, toute pathologie.

Critères d'admission :

- Accord du patient et son médecin traitant
- Patients en situation de maladie chronique grave en perte d'autonomie, de pathologies gériatriques complexes, de pathologie cancéreuse ou nécessitant des soins palliatifs.

Comment faire la demande : Le patient et/ou son entourage, le médecin traitant, les professionnels libéraux, le médecin hospitalier et tout professionnel des milieux sociaux ou médico-sociaux peuvent solliciter le réseau.

Organisation et fonctionnement

Statut et financement : Les réseaux de santé sont financés par l'ARS.

Les réseaux de santé peuvent être gérés par une structure publique ou un organisme privé à but non lucratif.

Participation du public : Aucune

Professionnels de structure :

Equipe mobile :

- Médecins
- Infirmières

Equipe administrative :

- Directeur
- Secrétaires

Selon les structures :

- Psychologue
- Ergothérapeute
- Assistant social

Remarque :

Les infirmiers des réseaux ne font pas de soins et les médecins ne sont pas prescripteurs.